

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2024

FAIRE DU 16 MAI UNE JOURNÉE NATIONALE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA
ROUTE - (N° 1116)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par
M. Guy Bricout, rapporteur

ARTICLE 4

Après le mot :

« année »,

insérer les mots :

« , au plus tard le 16 mai, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que le rapport du Gouvernement au Parlement retraçant son action en matière d'amélioration de la sécurité routière soit remis chaque année avant le 16 mai.